

LES CHIFFRES CLÉS

du chauffage au bois



30 fois moins

Un foyer fermé performant émet jusqu'à 30 fois moins de particules fines.



Divisée par 2

En remplaçant votre ancien appareil de chauffage vous diviserez votre facture par deux !



7 fois moins

Un foyer fermé performant consomme 7 fois moins de bois qu'un foyer ouvert.

Dans l'air du temps

En remplaçant votre vieux chauffage au bois, vous contribuerez à améliorer la qualité de l'air du territoire tout en vous chauffant plus efficacement.

La Prime air bois a justement été pensée pour accompagner les habitants de Vienne Condrieu Agglomération à passer à l'action ! L'objectif d'ici 2030 est de réduire de 50 % les émissions de particules fines sur le territoire.

3 ASTUCES

pour un chauffage bois optimal, vous avez tout à y gagner !

TOUCHER DU BOIS... SEC

- Acheté humide ? Stockez votre bois à l'abri, ventilé et isolé du sol, pendant 18 mois minimum.
- Acheté sec ? Exigez un taux d'humidité inférieur à 20 %.



Le tout pour polluer moins et produire deux fois plus de chaleur.

RAMONER, C'EST BON POUR LA SANTÉ

Pour éviter à votre conduit de prendre feu ou d'entraîner une surconsommation pouvant aller jusqu'à 6 %, adoptez ces gestes :

- Faire ramoner son installation par un professionnel une (pour un appareil à granulés) à deux fois (pour un appareil à bûches) par an. C'est une obligation réglementaire !
- Faire faire l'entretien complet par un professionnel au moins une fois par an.
- Nettoyer régulièrement la chambre de combustion et la vitre de votre poêle à bois.

Un bon entretien pour des flambées de qualité, en toute sécurité !



TOUT FEU, TOUT FLAMME

La bonne technique se résume à un allumage par le haut :

- Déposer en premier les bûches.
- Disposer le bois d'allumage par-dessus.
- Ouvrir toutes les arrivées d'air.
- Allumer à l'aide d'un allume-feu.

Pour plus de chaleur et moins de pollution !



agence@reciproque.fr

REPLACEZ VOTRE ANCIEN APPAREIL DE CHAUFFAGE AU BOIS

LA PRIME QUI TOMBE

Pile Poêle !

JUSQU'À
1500€
GRÂCE À
LA PRIME !



+ D'INFOS



Vienne
Condrieu
Agglomération

www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

LES BONNES RAISONS

de s'équiper d'un appareil de chauffage au bois performant



- + D'ÉCONOMIE ET DE PERFORMANCE**
3 fois moins de bois consommé



- + DE CONFORT ET DE SÉCURITÉ**
Une chaleur plus diffuse et un feu mieux maîtrisé



- + POUR MA SANTÉ ET LA QUALITÉ DE L'AIR**
30 fois moins d'émissions de particules fines



COMMENT SAVOIR SI VOUS DEVEZ CHANGER VOTRE CHAUFFAGE BOIS ?

Tous les appareils datant d'avant 2002 et toutes les cheminées ouvertes sont concernés car considérés comme non performants.

QUELLES SONT LES ÉTAPES À SUIVRE ?

La démarche est simple !

1 Renseignez-vous

Pour savoir si vous pouvez bénéficier de la prime, obtenir des conseils pour remplir votre dossier de demande d'aide ou vous renseigner sur les différents appareils éligibles.

→ **AGEDEN (Association pour une gestion durable de l'énergie) :**
04 76 23 53 50 ou primeairbois-agglo@ageden38.org

2 Retirez le dossier de demande

Il vous suffit de le télécharger sur le site : www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

3 Déposez votre demande

Une fois le dossier rempli, adressez-le :

→ **Par mail :** primeairbois-agglo@ageden38.org

→ **Par courrier :** AGEDEN • Prime air bois

Vienne Condrieu Agglomération • 14, avenue Benoît Frachon, 38400 Saint-Martin-d'Hères

Attention : ne pas signer de devis avant la validation de votre dossier !



La Prime Air Bois À LA LOUPE

Le montant de la prime proposée par Vienne Condrieu Agglomération est de **700 €**, auquel peut s'ajouter une bonification de **800 €** sous conditions de revenus (soit une prime totale de **1 500 €**).

La Prime air bois est cumulable avec la prime de transition énergétique (*MaPrimeRénov'*), l'éco-prêt à taux zéro (*éco-PTZ*) et le dispositif des certificats d'économies d'énergie (*CEE*).

Au total, certains ménages peuvent bénéficier jusqu'à 4 500 € d'aides publiques.

QUELLES SONT LES CONDITIONS ?

- **Être un particulier**, résidant dans l'une des 30 communes de Vienne Condrieu Agglomération.
- **Occuper une résidence principale** achevée depuis plus de deux ans.
- **Remplacer votre cheminée** ouverte ou **vos poêle** installé avant 2002.
- **Choisir un nouveau poêle ou un insert** disposant au minimum du label Flamme Verte ou équivalent (*liste des appareils labellisés Flamme Verte disponible sur le site www.flammeverte.org ou registre ADEME*).
- **Faire réaliser votre installation par un professionnel qualifié** RGE (*Reconnu Garant de l'Environnement*), Quali'Bois par Qualit'EnR ou Qualibat'EnR Bois (*liste des professionnels disponible sur le site france-renov.gouv.fr/annuaire-rge*).
- **Vous engager** à faire détruire votre ancien appareil de chauffage au bois.

Financé par



www.vienne-condrieu-agglomeration.fr



Exemples de FINANCEMENT

FAMILLE CYBÈLE

Composée de **6 personnes**

2 adultes et 4 enfants

Revenu annuel : 24 000 €

Elle remplace un insert bois de 1994 par un poêle à bois. Le coût total de l'opération (*matériel et pose*) est de 4 100 €. Cette famille va pouvoir bénéficier d'un accompagnement à hauteur de 100 % d'aides publiques.

Reste à charge : 0 €

FAMILLE ODÉON

Composée de **4 personnes**

2 adultes et 2 enfants

Revenu annuel : 37 000 €

Elle remplace un appareil à bûches de 1999 par un poêle à bois dernière génération. Le coût total de l'opération (*matériel et pose*) est de 6 000 €. Cette famille bénéficiera d'un accompagnement à hauteur de 61 % d'aides publiques.

Reste à charge : 2 330 €

FAMILLE LIVIE

Composée de **2 personnes**

Retraités

Revenu annuel : 55 000 €

Elle remplace un foyer ouvert par un poêle à granulés. Le coût total de l'opération (*matériel et pose*) est de 5 600 €. Ce couple bénéficiera d'un accompagnement à hauteur de 16 % d'aides publiques.

Reste à charge : 4 730 €

Ces exemples de financement cumulent la Prime Air Bois, Ma prime Rénov' et les CEE (Certificats d'économie d'énergie).